

Réformer les organismes de sécurité égyptiens

Revue de presse, de savoir conventionnel, de rumeurs

Tewfick Aclimandos

Depuis le départ du président Moubarak, la réforme du secteur de la sécurité est devenue un enjeu central et un sujet de débat en Egypte.

Expert du secteur et fin connaisseur de ses rouages, Tewfick Aclimandos nous livre une analyse fouillée des divers organismes de sécurité qui occupaient une place hégémonique dans le système politique. Fondant sa réflexion sur les idées communément admises, sur la revue de la presse et sur les rumeurs, il propose une approche non conventionnelle du secteur de la sécurité en Egypte.

Il suggère aussi quelques pistes qui seraient, selon lui, les plus pertinentes pour initier une réforme du secteur de la sécurité :

Pour lui, même si un débat sociétal est nécessaire, une réforme ne réussira que si elle est conduite par un (ou des) acteur(s) dont la légitimité et le savoir sont incontestables et incontestés par les membres des organisations à réformer. En d'autres termes, par un (des) grand (ex) professionnel(s) de la sécurité.

Le contrôle des dépenses des institutions sécuritaires nécessitera vraisemblablement une démarche progressive d'institutionnalisation de pratiques d'évaluation. Une première étape en ce sens pourrait être de confier cette tâche à des commissions constituées d'« anciens » issus des services.

La plupart des officiers n'ayant connu qu'un pays gouverné par l'état d'urgence, il est avant tout indispensable de rétablir le règne de la loi, quitte à accepter, au moins dans un premier temps, la promulgation de textes législatifs répressifs. La nature des nouveaux défis sécuritaires est en effet telle qu'elle pose de sérieux problèmes juridiques, même dans les démocraties avancées.

Il faut envisager une sorte de politique de discrimination positive qui permettrait à certains jeunes issus des classes défavorisées d'être admis au sein de l'Académie militaire ou de police. Ceci est indispensable pour faire évoluer pratiques et préjugés sur le long terme.

L'importance des sous-officiers dans l'armée et des *amîn shurta* dans la police ne saurait être sous-estimée. Il faut sans doute revoir la formation de ces catégories cruciales, sensibiliser leurs supérieurs à l'importance du travail qu'ils effectuent et envisager de nouvelles modalités de promotion en interne.

La répression de la corruption ne devrait pas être confiée à l'armée, aux *mukhâbarât*, à la nouvelle Sécurité d'Etat – ou aux cours d'exception qui en dépendent. Leurs missions sont déjà trop nombreuses et la lutte contre la corruption exige une formation spécifique.

En résumé, à la question centrale « comment desserrer l'emprise des institutions sécuritaires sur la société égyptienne ? », Tewfick Aclimandos répond qu'il n'est pas possible de réformer un régime ou des institutions en les invitant à se suicider. Pour lui, ce n'est pas (seulement) en réformant les appareils de sécurité que l'on modifiera le rapport de forces entre eux, la société et les autres institutions étatiques. Il faudra aussi s'occuper de développer d'autres institutions capables d'accomplir les mêmes fonctions, rationaliser le fonctionnement de l'ensemble des appareils étatiques, mettre en place un système éducatif performant, etc. Cela prendra beaucoup d'efforts, et du temps.

Il est devenu rituel de souligner que les divers organismes de sécurité et de contrôle égyptiens occupaient une place hégémonique dans le système politique Moubarak¹.

Dans ce dernier, l'armée était l'ultime garant de la sécurité du régime. Sa mission, telle que définie par l'article 180 de la Constitution de 1971, était de défendre, conformément aux instructions du président de la République qui est également le commandant en chef des forces armées, l'intégrité du territoire national.

« L'État seul jouit du droit de créer des forces armées, qui appartiennent au peuple. »²

Il convient de relever que la phrase « *qui appartiennent au peuple* » n'est pas pure rhétorique : elle a fourni aux forces armées les ressources juridiques permettant au Conseil Supérieur des Forces Armées (CSFA) de se démarquer du chef de l'Etat pendant la crise qui a emporté le règne de

ce dernier³ et qui semble avoir été perçue par les commandants de la grande muette comme la conséquence logique du « plan de transmission héréditaire » du pouvoir à Gamal Moubarak et des politiques mises en œuvre par ce dernier⁴.

Dans les faits, les forces armées étaient les protectrices des frontières, mais aussi le « dernier recours » dans le maintien de l'ordre public, bras armé qui n'était que rarement sollicité – avant le 28 janvier 2011, cela ne s'était produit qu'une seule fois en trente ans, en 1986, à la suite de la mutinerie et des émeutes de conscrits servant dans le *amn markazî* (forces de sécurité centrales, dépendant du ministère de l'Intérieur). L'efficacité, constatée à l'époque, de la « reprise en mains » par l'armée d'une situation qui avait dégénéré laisse penser que ce type de mission (prendre le contrôle d'une ou de plusieurs zones) a été sérieusement conçu, préparé et planifié. Par contre, l'évolution récente

¹ Selon *Rûz al-Yûsuf* du 13/04/07, le budget de l'armée est de 17,6 milliards de livres, contre 9,1 milliards à la sécurité. Les chiffres doivent être considérablement actualisés étant donnée la croissance économique égyptienne, mais ils fournissent un ordre de grandeur.

² Constitution de 1971 révisée le 26 mars 2007.

³ Voir par exemple l'entretien accordé par le général Mazhar Shâhîn, membre du CSFA, en charge des questions juridiques, à *al-Misrî al-Yawm*, le 17 mars 2011.

⁴ Il convient d'ajouter que les remaniements constitutionnels de 2007 semblent avoir été perçus (à juste titre) par des dirigeants de l'armée comme la traduction d'une volonté délibérée de les exclure définitivement des délibérations relatives à la succession Moubarak, voire pis. Ceci est suggéré par l'ancien commandant de la garde présidentielle, Sabrî al-'Adwî, dans un entretien publié par *al-Misrî al-Yawm* le 25 avril 2011.

prouve, si besoin en était, que les forces armées ne sont pas formées pour les tâches routinières de maintien de l'ordre et de gestion des manifestations et qu'elles ne peuvent pallier, sur ces points, les déficiences de la police.

Le ministère de l'Intérieur est le plus gros employeur du pays et la Sécurité d'Etat (*mabaheth amn al-dawla*, police politique, aujourd'hui dissoute), qui dépendait de lui, était non seulement chargée de lutter contre le terrorisme, mais aussi de surveiller et si nécessaire de réprimer les (ou « donner une leçon » aux) divers acteurs intervenant dans les champs politique et religieux, qu'il s'agisse de la Confrérie des Frères musulmans, des partis dits légaux, de la presse, des hommes de religion (ulémas, prédicateurs, prêtres coptes) et des divers mouvements de contestation.

Une troisième institution importante est les *mukhâbarât 'âma*, ou service de renseignement. Elle dépend directement du président de la République. Son directeur a toujours été un militaire et la plupart des professionnels du renseignement que l'on connaît sont issus des rangs des forces armées – mais il y a des exceptions. Elle veille, en théorie, sur la sécurité extérieure (ce qui inclut aussi le terrorisme⁵), mais il y a lieu de penser qu'elle a quelquefois des missions de

⁵ D'autres institutions sont également associées à la gestion du problème du terrorisme : la Sécurité d'Etat, bien sûr, mais aussi le ministère des Affaires étrangères, celui de la Justice, la Direction des renseignements militaires et probablement al-Azhar.

sécurité intérieure – et pas seulement en matière de contre-espionnage⁶.

Rôles et fonctions des divers organes de sécurité

La Sécurité d'Etat a souvent été un médiateur entre grévistes et patrons (voir *infra*). L'armée s'est vue confier la tâche d'intervenir pour remédier à une pénurie de pain – on sait qu'elle a son propre secteur agro-alimentaire. Il est de notoriété publique que les *mukhâbarât* gèrent plusieurs dossiers délicats de politique extérieure, notamment les relations avec les Etats et territoires frontaliers – Soudan, Israël et Gaza. Peut-être aussi les relations avec les pays riverains du Nil, vu l'importance stratégique du sujet. Sous Nasser, une administration du ministère des Affaires étrangères était chargée de la liaison entre diplomates et services de renseignement – et il est possible que la situation n'ait pas changé.

Ces trois institutions sont celles qui sont le plus souvent ciblées par le terme, vague mais englobant, de *amn* (sécurité). Mais ce ne sont pas les seules : mentionnons également la police *stricto sensu*, la Direction des renseignements militaires, la police militaire⁷, l'organisme de contrôle

⁶ Le président de la République a le droit d'assigner de nouvelles missions à aux divers organismes. Sous Nasser et Amer, les *mukhâbarât* géraient de nombreux dossiers de politique intérieure. Sous Sadate, avant le voyage à Jérusalem en tout cas, elles étaient moins associées à la gestion desdits dossiers. Il est impossible de savoir avec exactitude quelle était la situation sous Moubarak.

⁷ Cette dernière joue un grand rôle dans l'après-Moubarak. Les ONG des droits de l'homme recensent les atteintes aux droits de l'homme et les actes de brutalité qui sont de son fait. Il est clair que cette dernière se voit, du fait de l'effondrement de

administratif, la garde présidentielle⁸, la sécurité de la présidence de la République. L'officier qui dirige cette dernière (en général un militaire) était habilité à donner des instructions au ministre de la Défense et à celui de l'Intérieur.

Un ou plusieurs organismes (ou des commissions mixtes) étaient habilités à donner leur avis sur les nominations au sein des hautes sphères de l'appareil d'Etat, défini au sens large. Leur avis n'était pas contraignant pour le chef de l'Etat, mais il était souvent suivi. Pour des postes dans des cabinets ministériels, l'absence de réponse équivalait à un refus. L'on dit aussi que ces organismes jouaient un rôle important dans la désignation des candidats du parti au pouvoir aux élections. Le rôle des forces de l'ordre, lors de la tenue de ces dernières, était décisif. Que l'on soit clair : la violence, à ces moments, était du fait de tous les candidats en présence, chacun selon ses « moyens ». Mais les forces de l'ordre pouvaient choisir d'être ou de ne pas être neutres (la situation variait d'une circonscription à l'autre et d'une élection à l'autre, même si dans chaque élection une tendance générale était observée).

L'on sait que la « sécurité » pouvait s'opposer à telle nomination au sein de l'Université, ou demander la mutation de

la police, assigner des missions qui ne sont pas les siennes.

⁸ Professionnellement, sa mission est de protéger la tête de l'exécutif, le régime républicain, sécuriser les hôtes de l'Etat et assurer le contrôle de l'institution de la présidence et de ses « locaux ». Voir l'entretien du général Sabrî al-'Adwî, ancien commandant de la garde, dans *al-Misrî al-Yawm* du 25 avril 2011. Il indique aussi qu'en général le commandant de la garde est nommé par le chef de l'Etat, sur proposition du ministre de la Défense.

tel 'alim (figure religieuse) à des fonctions ne lui permettant pas d'avoir accès au public. On a retrouvé, dans les archives de la Sécurité d'Etat, une note où un jeune commandant rapportait les informations livrées par le doyen d'une faculté, membre relativement en vue du PND⁹. Le ton était impersonnel et méprisant, indiquant le pouvoir de l'officier sur l'universitaire.

Dans un entretien publié par *al-Sharq al-Awsat* le 17 avril 2011, l'ancien responsable de la commission des fatwas à l'Université d'al Azhar, le shaykh Jamâl Qutb, affirme qu'il y avait deux officiers de la Sécurité d'Etat qui avaient un bureau à al-Azhar et qu'aucun décret n'était pris sans leur accord. Dans *al-Quds* du 6 avril 2011, il est fait état d'une fatwa répondant à la question de la licéité des primes versées par al-Azhar aux officiers de la Sécurité d'Etat (la réponse est négative).

La Sécurité pouvait demander à tel ou tel groupe de presse de ne pas publier telle information. Ce cas de figure était exceptionnel. Par contre, les cadres des services rappelaient aux journalistes leur « surveillance » en posant des questions informelles, en faisant des réflexions. On subodorait, voire on savait que plusieurs universitaires ou journalistes ambitieux, souhaitant devenir ministres ou présidents de groupe de presse, estimaient devoir être en bons termes avec les « organismes » et rédigeaient, sans rémunération, des études, des rapports, des analyses (la stratégie est à double tranchant : les acteurs sécuritaires peuvent respecter ou mépriser leurs « interlocuteurs » et décider de donner ou

⁹ Article de Bilâl Fadl cité dans *al-Quds al-'Arabî* du 29 mars 2011.

de ne pas donner un coup de pouce à leur carrière). Etre invité à donner des conférences ou des cours dans un des centres de formation ou dans un institut dépendant de ces instances, comme l'institut des études stratégiques des *mukhâbarât*, est un honneur qui ne se refuse pas. Les hommes d'affaires et autres entrepreneurs veillaient à être en bons termes avec ces derniers.

Dans *al-Dustûr* du 18/06/09, l'homme d'affaires Wajîh Siyâg affirme qu'au retour de chaque voyage en Israël il fait un rapport aux organismes de sécurité. En juillet 2010, Hasan Râtîb, propriétaire de la chaîne privée *al-Mihwar*, affirmait à *al-Misrî al-Yawm*¹⁰ avoir consulté les services de sécurité avant de recruter une journaliste libanaise accusée d'être pro-Hezbollah. Je ne mentionne que des exemples fournis par les intéressés eux-mêmes.

Les organismes de sécurité ou leurs anciens cadres ont souvent leur mot à dire sur des marchés publics « sensibles ».

Selon *al-Sharq al-Awsat* du 05/06/07, il existe un organisme nommé « centre national pour la planification de l'utilisation des terres », dirigé par un général qui s'appelle 'Umar al-Shawâdîfî et qui est un vieux routier de la sécurité nationale. Tout investisseur qui demande des terres dans le Sinaï ou ailleurs pour des projets touristiques voit sa demande et son dossier examiné par plusieurs organismes, dont celui-là. Il est ajouté qu'un

investisseur qui souhaitait avoir des terres de 20x20 kms dans le Sud-Sinaï a été l'objet d'une enquête qui a permis d'établir qu'il n'était qu'un prête-nom, et que le projet a été annulé.

Ils pouvaient également plaider pour un ralentissement de la mise en œuvre des politiques de privatisation dont ils craignaient les retombées sociales.

Dans la revue de la presse égyptienne publiée par *al-Quds al-'Arabî* le 16 avril 2011, on rapporte une histoire relatée par le numéro deux ou trois d'*al-Mussawwar*, Ghâlî Muhammad, qui était aussi le correspondant de cet hebdomadaire aux ministères du Pétrole et de l'Industrie. Muhammad vient de déposer une plainte contre Gamal Moubarak et son père. Pendant longtemps, dit Muhammad, on ne pouvait privatiser une usine ou une firme sans l'accord exprès du président Moubarak. L'ordre de vente (à Lafarge) de la première compagnie de ciment privatisée, celle de Banî Suwayf, a été directement donné par le chef de l'Etat, suite à une rencontre avec le président Chirac. On a également vendu la firme « ciment de Hilwân » à 'Umar Jimî'î. Mais petit à petit les « étrangers » ont pris le contrôle du marché du ciment, puisqu'en général ce sont eux qui bénéficient de la privatisation. Donc Mukhtâr Khattâb, alors ministre du Secteur Public et de la Privatisation, tente alors de garder certaines usines de ciment sous le contrôle du gouvernement, pour enrayer la hausse des prix du marché. Donc un consortium d'usines demeure sous contrôle égyptien (par exemple la société nationale pour le ciment) et elles sont jointes à « Ciment Suez », où les partenaires majoritaires sont « publics », mais où des firmes italiennes

¹⁰ Voir la mise au point du journal le 26 juillet. La version originelle de l'entretien pouvait laisser croire que le magnat consultait les services avant tout recrutement.

et françaises ont 30 % des actions. Le consortium égyptien contrôle un tiers du marché. Khattâb parle de cet enjeu au président, qui lui donne son accord, entre autres pour contrecarrer les tentatives des actionnaires étrangers d'acheter d'autres actions auprès des banques égyptiennes pour prendre le contrôle de Ciment Suez. Mais ceci ne plaît pas à Berlusconi, qui en parle plusieurs fois au Président. Celui-ci ne veut rien entendre, énervé par la hausse des prix sur le marché du ciment. Mais le gouvernement Nazîf est constitué et Gamal Moubarak fait changer son père d'avis. Il ne faut pas, selon lui, que le gouvernement garde une part importante du marché. Donc le conseil de ministres accepte de vendre « Ciment Suez » à l'actionnaire italien. Malgré l'objection du ministre de la Défense Tantâwî et de deux autres ministres. C'est là que le narrateur joue un rôle. Il apprend que le prix de vente de l'action est ridiculement sous évalué (suivent des explications techniques). Il envoie donc un rapport à 'Umar Sulaymân. Dans un mémo, il explique que la vente de Ciment Suez sera dangereuse pour le marché du ciment en Egypte. 'Umar Soliman téléphone à Mahmûd Muhyî al-Dîn et le réprimande sèchement (« *ittisâl shadîd al-lahja* »). Muhyî al-Dîn fait des déclarations lénifiantes à *al-Mussawar* et elles sont publiées dans le cadre de l'article que publie Muhammad sur cette transaction. Muhammad est convoqué chez les *mukhâbarât*, à la section « compétente », qui lui demande davantage de détails sur ce projet de transaction. Dans un premier temps, les *mukhâbarât* réussissent à empêcher le deal. Mais un jour un général *mukhâbarât* téléphone à Muhammad et lui dit : « *Tu as fait ce que tu as pu pour l'intérêt de l'Egypte. Nous*

avons fait ce que nous pouvions faire pour empêcher cette transaction. Mais il y a plus fort que nous et Ciment Suez sera vendu ». Mais ce n'est pas tout : les forces armées décident de construire deux usines de ciment, pour « rééquilibrer le marché »... une dans le Nord du Sinaï et une en Haute Egypte...

L'on savait également que la plupart de ces organismes offrent différents avantages à leurs membres : outre des indemnités de fin de service généreuses, des perspectives de reconversion professionnelle intéressantes, la possibilité de cumuler retraite et nouveau salaire, ainsi qu'un carnet d'adresses qui est un plus pour la carrière ultérieure, on peut évoquer un accès peu coûteux à des soins médicaux de qualité, ou à des clubs huppés, ou encore aux transports (y compris aériens), des facilités de paiement en ce qui concerne certains biens, des logements subventionnés, etc. L'on sait également qu'à l'instar du reste de la fonction publique, la grille des salaires des forces armées ou de la police offre quelques caractéristiques permettant de renforcer le contrôle par les échelons supérieurs. D'une part, les primes peuvent doubler voire multiplier par dix le salaire¹¹. D'autre part, les positions ne sont pas rémunérées de la même manière : en fonction du lieu d'affectation, un salaire peut facilement décupler, voire beaucoup plus. L'on ne sait

¹¹ Je devais ces informations à des officiers et à des journalistes. Depuis, la presse a affirmé que les primes *mensuelles* de l'ancien ministre de l'Intérieur s'élevaient à 3 millions de LE, soit 350 000 / 400 000 euros en fonction du taux de change, alors que son salaire devait probablement se situer autour de 200 000 LE. Voir par exemple *al-Quds al-'Arabî* du 21 avril 2011, qui cite un magistrat de la Cour de Cassation.

pas, par contre, si les instances sécuritaires (*mukhâbarât, amn dawla*) sont logées ou non à la même enseigne, si la grille de salaire y est aussi arbitraire.

Les cadres de ces diverses institutions fournissent également un personnel qualifié et peuvent pantoufler. Si les députés qui ont été des généraux de la Sécurité d'Etat ou des militaires sont beaucoup moins nombreux que les hommes d'affaires, leur nombre demeure néanmoins important¹². Plusieurs directeurs de cabinets ministériels ou hauts fonctionnaires sont des anciens militaires. Nombreux sont les PDG ou cadres des compagnies du secteur public qui sont d'anciens militaires ou ingénieurs militaires. Ils sont surtout très présents dans les secteurs des communications, des transports, des médias et de l'énergie. Mais on les retrouve ailleurs également, comme par exemple au sein de l'agence centrale des statistiques, le CAPMAS (« *Central Agency for Public Mobilization and Statistics* »). On retrouve aussi militaires et officiers de police dans les structures du pouvoir local. Outre leur surreprésentation parmi les gouverneurs, ils fournissent un contingent impressionnant de présidents de conseils municipaux et régionaux. Ils sont également très présents au sein des fédérations sportives. D'anciens officiers de police ou de l'armée commencent une seconde carrière dans différentes fonctions d'administration, ou de gestion de la sécurité, dans des entreprises privées, que ces dernières aient ou non comme clients une des institutions sécuritaires. Le cas de Muhsin al-Sukkarî, ancien officier de

¹² Dans la dernière assemblée, « élue » en octobre 2010, plus d'un député sur dix, et peut-être même un député sur huit, était un général de police.

police ayant servi dans les groupes d'intervention anti-terroristes de la Sécurité d'Etat, qui défraya la chronique car il est accusé du meurtre de la chanteuse libanaise Suzanne Tamîm, est un bon exemple : il avait travaillé pour la sécurité des entreprises de deux magnats, Najîb Sawîrîs et Hisham Tal'at Mustapha. Certains anciens militaires, policiers ou autres membres des services secrets sont (certes plus rarement) devenus des hommes d'affaires influents¹³.

Il convient d'évoquer la question de l'éventuelle infiltration de ces trois institutions par des militants islamistes, qu'ils appartiennent à la mouvance jihâdiste ou à celle des Frères musulmans. L'on sait que, dans les années 70 et 80 (et jusqu'au début des années 90), quelques officiers avaient rejoint les mouvements les plus radicaux. Et qu'au lendemain de l'assassinat du président Sadate, des dizaines d'officiers, considérés comme suspects, avaient été radiés. L'actuel ministre de la Défense, en poste depuis deux décennies, est un très bon connaisseur des dossiers sécuritaires. Sa tâche prioritaire avait été de « sécuriser l'armée » et rien ne permet de penser qu'il n'a pas réussi. Le consensus des observateurs veut que le corps des officiers soit l'objet d'une surveillance constante et que tout officier se mettant à fréquenter des mosquées ou des milieux islamistes, ou ayant un membre de sa famille le faisant,

¹³ Si je suis absolument certain d'avoir identifié des militaires ou des policiers dans ces diverses « nouvelles occupations », je dois signaler qu'il est impossible de chiffrer le phénomène : en effet, une directive du ministère de la Défense interdit aux anciens des forces armées d'utiliser leur grade après le départ à la retraite. Certains respectent cette clause, d'autres non.

soit immédiatement mis à l'écart. L'armée est considérée par le régime comme une « ligne rouge » à ne pas franchir et les Frères musulmans sont supposés en être conscients. Il reste qu'aucun « filet » n'est jamais sans failles et qu'avec la progression du recrutement Frère depuis 2005 et avec les mesures de sécurité adoptées par la formation islamiste, il n'est pas absolument certain que ces tentatives ne reprennent pas, même à une échelle très réduite. La donne est sensiblement la même en ce qui concerne les autres organes¹⁴.

¹⁴ Il est néanmoins très possible que la police, Sécurité d'Etat exceptée, soit beaucoup plus « infiltrée » que les autres instances sécuritaires. Les effectifs sont tellement nombreux que la surveillance est *a priori* plus difficile à organiser. Le journal *al-Karâma* du 20/2/07 évoque la présence frère au sein de la police et de la magistrature. Selon le journaliste, les Frères ont plusieurs « dossiers secrets » qu'ils gèrent avec prudence. Comme celui des juges et des officiers de police membres des Frères. La Confrérie a créé un « organisme spécial », secret et peu connu, qui gère les dossiers des individus occupant des postes sensibles au sein de l'appareil d'Etat. Cette instance dépend de l'homme fort des Frères, Khayrat al-Shâtir. Chaque corporation est gérée par quelqu'un. La police était gérée par Salâh Shâdî, puis par Muhammad Tûsûn (celui-ci, qui était officier de police à Minfa, est devenu avocat et gère aussi le dossier « avocats » au sein de la confrérie). Le journaliste indique aussi que la plupart des officiers de police ayant rejoint les Frères sont originaires de Haute-Egypte ou de familles originaires de cette région. Il y aurait à l'heure actuelle 112 officiers de police affiliés aux Frères. Selon les sources policières, les Frères organisent de manière précise les activités de ces membres aux professions sensibles : ils ne doivent rencontrer que les membres de leur « *usra* » (cellule) frère, ils ne doivent assister à aucune *katîba* ou camp, ils ne doivent pas se montrer lors de manifestations publiques des Frères, ils ne se rencontrent qu'une fois par mois, pour minimiser les risques. Le Bureau de Guidance a récemment demandé à ces « *usra* » de personnes occupant des postes sensibles de ne plus se réunir jusqu'à avis contraire. Il est impossible de vérifier ces informations, mais elles

Dans le même ordre d'idées, on ne sait pas si ces institutions ne sont pas, en interne, le théâtre d'une évolution semblable à celle observée dans d'autres secteurs de la société égyptienne ou dans d'autres pays de la région, comme Israël. Je pense à la pression exercée par des cadres et des acteurs pour mettre en conformité loi divine et *praxis*, pour exiger que toute action soit « *halâl* », ce qui peut poser à un moment ou un autre le problème de la compatibilité des rationalités sécuritaires et religieuses, et celui du droit de l'Etat à exercer sa souveraineté et à donner des instructions non conformes à la loi divine. Que l'on se comprenne bien : si cette tendance existe, ce qui est possible mais non certain, ses effets peuvent être soit bénéfiques soit délétères.

Image des organes de sécurité

Il est important de noter que l'image de ces institutions n'est pas la même au sein de l'opinion. Les forces armées ont toujours été l'une des, voire l'institution la plus respectée par la population, les rares sondages sont unanimes là-dessus. Elle réussit l'exploit d'être, ou au moins de donner l'impression d'être, à la fois une *administration légale-rationnelle* et une *famille, avec les vertus des deux*. Elle passe, à tort ou à raison, pour l'institution la plus performante, la plus modernisatrice et la moins corrompue du pays, celle qui compte en son sein le plus grand nombre de personnes intelligentes, dévouées et intègres. Une chose est certaine : elle est celle qui est le moins injuste pour les

semblent plausibles. Je relève toutefois que les juges nommés dans l'article et désignés comme appartenant à la Confrérie ont vigoureusement démenti – mais, bien sûr, une confirmation eut été improbable et étonnante.

pauvres, celle qui fournit le plus d'efforts pour ces derniers et qui est vue par beaucoup comme un « rempart » et un bastion de l'égyptianité. Les activités économiques de l'armée (agro-alimentaire, biens durables, biens d'équipement, BTP) sont également populaires. Bien sûr, le fait que la légitimité du régime soit fondée sur la « victoire » d'Octobre 73 ne gâche rien.

Cette institution était (et demeure) la grande muette, ou au minimum la grande discrète. Elle veillait à ce que l'on ne parle pas d'elle, de son rôle politique ou des officiers. On ne connaissait pas, avant le 10 février dernier, l'identité des membres du Conseil Supérieur des Forces Armées, on ne connaissait pas avec précision les fonctions, prérogatives et attributions de ce dernier – on savait simplement qu'il était dirigé par le président de la République et qu'il comptait en son sein une vingtaine ou une trentaine de généraux. L'auteur de ce texte était incapable de reconnaître les commandants actuels des principales armées. Ces vingt dernières années, les deux intellectuels qui ont évoqué dans la presse le rôle et la place de l'armée dans des journaux à forte diffusion se sont vus très poliment mais très fermement rappeler à l'ordre. Par contre, ceux qui dirigent l'institution organisent quelquefois (très rarement) des fuites dans la presse, et l'auteur de ce texte est bien placé pour savoir que des articles dans des revues spécialisées n'attirent en général pas de problèmes à leur auteur.

La fortune des mukhâbarât 'âma a varié avec le temps, mais cette institution est actuellement respectée. Son image avait pâti lors des années 70 des retombées de la dé-nassérisation. Les adversaires de Nasser

avaient présenté, avec quelques bons arguments, son ère comme celle du règne de l'arbitraire des services et de la torture généralisée, et plus précisément (et de manière un peu plus discutable) comme celle des « abus systématiques » des *mukhâbarât 'âma*. Mustafa Amîn, le très influent patron du groupe de presse *al-Akhbâr*, avait été arrêté en 1965 par les agents de cette dernière, qui l'accusaient d'espionnage au profit des Etats-Unis. Il fut condamné à une lourde peine de prison. A sa sortie de prison, sous Sadate (qui refusa de le gracier ou de le proclamer innocent, mais qui le libéra pour des « raisons médicales »), il se déclara innocent et affirma que ses longs aveux avaient été arrachés sous la torture. Il lança une campagne de presse contre l'institution qui l'avait fait condamner et lui attribua « en passant » les exactions et actes de tortures commis par tous les services, qu'il s'agisse de la police militaire, de la Sécurité d'Etat, etc. Les dégâts furent énormes. Mais les années 80 virent la tendance s'inverser, quand plusieurs livres, films, feuilletons télévisés, et notamment l'interminable *Ra'fat al Hajjân*¹⁵, rappelèrent le rôle de cette institution dans la lutte contre Israël, et diffusèrent une image beaucoup plus favorable, celles

¹⁵ C'est le titre d'un roman de Sâlih Mursî, s'inspirant d'une histoire réelle, celle de l'agent Rif'at al Jammâl, et qui a été l'objet d'un feuilleton à succès – mais moins bon et surtout beaucoup moins plausible que le récit romanesque. Il serait utile d'étudier les stéréotypes, portraits de soi et de l'ennemi, véhiculés, illustrés, confirmés, popularisés par cette « saga » et leur impact. Mais cela dépasse le cadre de cet article et suppose une capacité à rester devant la télévision que je n'ai pas. Il convient de relever que Mursî a écrit d'autres « gestes » relatant les exploits des services secrets, notamment *al-Haffâr*. Au moins un autre auteur, Mâhir 'Abd al Hamîd, est sur le même créneau, mais je connais moins sa production.

d'hommes menant une vie dangereuse, d'hommes veillant (dans tous les sens du terme) et donnant leur vie pour la patrie¹⁶. La « publication » (qui était une nouveauté) du nom du directeur de cette institution, personnalité intègre, discrète, compétente, et impressionnante par son calme et sa dignité (par exemple lors des funérailles d'Arafat), fit également beaucoup de bien à l'image de la « centrale ». Quelques biographies ou autobiographies d'officiers contribuèrent à humaniser mais aussi à mythifier la « boîte » et ses agents, tout en rendant hommage à leurs accomplissements¹⁷. Le travail de cette institution n'est presque jamais l'objet d'un débat public : quelquefois, un chercheur bien informé (par exemple parce qu'il enseigne dans les instituts formant les cadres) fait état d'un débat au sein des institutions sécuritaires sur tel ou tel point (l'Iran, par exemple), mais le cas de figure est assez rare (je ne peux fournir que deux ou trois exemples).

Les différents services de la police étaient et sont impopulaires, pour des raisons qui sont très souvent, mais pas

¹⁶ Voir par exemple l'interview de 'Umar Sulaymân, in al-Âlam al-Yawm du 28/03/07. Il affirme travailler de 6 heures du matin (« une heure avant que Moubarak ne se lève, pour être prêt ») jusqu'à 23 heures. Il reste une heure en famille et se couche à minuit, après un bref dîner. Il fait une heure de sport par jour et il accorde le même délai pour la même cause à ses collaborateurs ». Il adore le cinéma mais n'a plus le temps d'y aller. Le dernier film qu'il a vu est « khalî bâlak min zûzû », qui était sorti au début des années 70...

¹⁷ Salâh Nasr, Kamâl Rif'at, Amîn Huwaydî, Ahmad Kâmil, Fathî al Dîb, 'Abd al Fattâh Abû-l Fadl, Muhammad Shukrî Hâfiz, Sâmi Sharaf, et plus récemment Muhammad Ghânim ont publié leurs mémoires. Muhammad Nisîm a été l'objet d'un livre écrit par le journaliste Nabîl 'Umar. La liste n'est pas exhaustive.

toujours, bonnes. On ne leur a jamais su gré des nombreux sacrifices en vies qu'ils ont consentis lors de la lutte contre les groupes islamistes armés. Et cela ne changera pas très vite, les forces de police ayant massivement ouvert le feu sur les manifestants et ayant conduit une répression sauvage pendant les événements de janvier / février 2011. Même avant cet aboutissement ultime, conséquence terrible mais quasi inéluctable des logiques d'un système répressif non contrôlé par le Droit, l'opinion voyait surtout leurs modes d'action brutaux, le recours systématique à la torture contre les militants jihâdistes, la répression sauvage (au moins disproportionnée, mais le terme est faible) des manifestations, les enlèvements (temporaires) de membres de l'opposition, la pratique, dans certaines régions du pays, des sanctions collectives contre tel ou tel segment de la population. Les divers services de police étaient l'organe de maintien de l'ordre et de répression auquel le public avait le plus souvent affaire. Les membres de leur personnel étaient surmenés et irritables. Les arrestations étaient de leur fait. On le voit, elles pouvaient être politiques, obéir à des considérations autres que l'application du Droit, inique ou non, et avoir des causes autres que la poursuite et la répression des délinquants et des criminels : racket, harcèlement d'acteurs gênants, souci de briser les lignes de communication au sein d'une force politique classée comme hostile au régime ou d'entraver son action, collecte d'informations sur des mouvements d'opposition).

a) la gestion de la contestation et de l'opposition politique et religieuse

Dans *al-Shûrûq* du 17 septembre 2010, l'activiste Shâdî Târiq al-Ghazâlî Harb relate son arrestation d'une trentaine d'heures. On lui a posé des questions sur les activités d'al-Baradei, sur les sources de financement de sa campagne, sur ses intentions, etc. Deux officiers ont enquêté avec lui, après lui avoir bandé les yeux. Ils lui ont dit que s'il avait été arrêté c'est parce qu'ils n'avaient pas grand chose sur al-Baradei. Une phrase de ce dernier les a inquiétés : « *Je descendrai dans la rue à l'improviste* » (« *marra wâhida* »). A la fin de l'interrogatoire, les deux officiers lui ont déclaré qu'ils laisseraient les partisans de al-Baradei agir tant que la stabilité du pays ou la sécurité nationale du pays ne seraient pas compromises. Ils ont ajouté que s'ils arrêtaient les partisans d'al-Baradei, comme ils le font avec les Frères, c'est parce qu'ils n'avaient pas encore assez d'expérience sur la manière la plus appropriée de les gérer : ils ne savent pas s'ils répondraient à une convocation en « venant » ou en « disparaissant dans la nature ». Il affirme avoir répondu à toutes les questions des officiers : d'ailleurs, il n'a rien à cacher. Il s'est dit certain d'avoir été arrêté par la Sécurité d'Etat : on parlait tout le temps des prochaines nominations et mutations des flics. Il reprend son récit : dès qu'il entre au siège, on lui bande les yeux et on lui passe les menottes. On le déshabille. Un médecin l'examine, lui demande s'il prend des médicaments. Il répond oui, on envoie quelqu'un le chercher. Avant de le libérer, on le déshabillera à nouveau. Et on lui fera un nouvel examen médical. Sinon, on l'enferme dans une cellule de 2x1 mètres, on lui donne deux sandwiches de fèves et de fromage, etc. On lui demande des infos sur les soutiens égyptiens d'al-Baradei à

Londres. A la fin de l'interrogatoire, un des deux officiers lui fait des excuses, en disant « nous avons des instructions ». Quand on le relâche, on le met dans un microbus et on lui rend ses affaires au complet... mais sa calculatrice ne marche plus.

Il convient de relever, dans ce contexte, qu'au moins *une* accusation récurrente contre la Sécurité d'Etat est « globalement injuste ». C'est désormais un lieu commun (aussi fréquent que stupide) que d'affirmer qu'elle « inventait » (« *talfiq* ») des accusations tout à fait infondées et erronées contre les adversaires politiques du régime. C'est se méprendre : la Sécurité d'Etat pouvait se tromper, pouvait ne pas être en mesure de prouver « à la régulière » les faits qu'elle imputait aux opposants, pouvait choisir, délibérément ou sur instructions du pouvoir politique, d'arrêter des éléments en donnant à leurs actions une qualification juridique qu'elles ne méritaient pas et ainsi de suite. *En règle générale, elle n'inventait pas les faits*¹⁸. Je le dis parce que je sais, par expérience, qu'il suffit d'affirmer, devant quelques collègues (et quelquefois amis) spécialistes des Frères musulmans ou d'autres mouvements d'opposition, que telle information provient de la Sécurité

¹⁸ Une exception possible: Les accusations incriminant des groupes palestiniens originaire de Gaza dans des actions terroristes commises sur le sol égyptien. Un article publié récemment dans la presse égyptienne suggère que ces accusations doivent être comprises dans le cadre de la "guerre de services" que se livraient Sécurité d'Etat et les *mukhâbarât*, Gaza étant un dossier géré par ce dernier organisme. Accuser des Palestiniens était donc une manière de s'exonérer et d'accabler un service concurrent. Voir l'article de 'Adil Hammûda dans *al-Fajr* du 9 mai 2011. L'assertion de Hammûda doit être vérifiée mais, a priori, elle n'est pas absurde.

d'Etat, pour qu'elle soit, sans autre examen, décrétée irrecevable et mensongère, alors que ces collègues gobent facilement beaucoup d'absurdités ahurissantes parce que ces dernières émanent d'opposants auréolés par leurs très réels chemins de croix. D'autres, bien sûr, peuvent avoir le travers contraire. Encore une fois, les informations d'origine sécuritaires devaient et doivent, comme les autres, être scrutées avec esprit critique et vigilance. Mais les rejeter systématiquement est une erreur de méthode (que j'ai fréquemment commise dans ma jeunesse) dont on ne mesure pas assez les conséquences.

Selon notre collègue 'Ammâr 'Ali Hasan, un militant islamiste, dont la trajectoire a oscillé entre les Frères et les jihâdistes, lui a dit : « La police n'enquête pas scrupuleusement. (« lâ tudaqqiq ») (...). Mais la Sécurité d'État, elle, fait son enquête, collecte des renseignements (« tuhaqqiq wa tataharrâ »), rassemble le plus grand nombre de données avant d'entreprendre quoi que ce soit. Sans cela, des recherchés pourraient vivre en liberté, et les prisons auraient été pleines de personnes dont le pouvoir ne penserait pas un instant qu'ils représentent un danger pour lui. Voilà ce que je peux dire vu mon expérience avec eux »¹⁹.

Si nombreux sont les articles dénonçant la Sécurité d'Etat comme un organisme tentaculaire, se mêlant de tout, incapable de « vision politique » (ne me demandez pas ce que cela veut dire), imposant des préoccupations sécuritaires (illégitimes) ou vilipendant les journalistes, universitaires, recteurs,

ulémas, qui en sont proches, il n'en demeure pas moins qu'on peut trouver (en cherchant bien) des articles et des ouvrages qui fournissent des éléments de nature à alimenter les réflexions dépassant les dénonciations rituelles.

Certains ont été publiés avant la chute du régime. Par exemple, l'ouvrage de 'Abd al-Rihîm Alî, *La moisson amère*, qui relate l'émergence des groupes jihâdistes égyptiens, fournit, ici et là, quelques indications sur les problèmes rencontrés par les forces de l'ordre confrontées à ce défi : absence de formation initiale des cadres, difficultés de coordination entre les forces et services de différents gouvernorats (or il arrivait à des militants islamistes de changer de lieu, ou d'effectuer des raids loin de leurs bases), incompatibilités dans les intérêts et stratégies du centre et de la Province, etc.

Mieux, nous disposons désormais de témoignages d'anciens de l'organisme. Soit par exemple celui du brigadier Husayn Hammûda²⁰.

Il relate d'abord ses démêlés personnels avec al-'Adlî, qui l'a muté loin de la Sécurité, l'accusant d'avoir fait siennes les thèses des ennemis du régime – soit les ONG de défense et promotion des droits de l'homme et les Frères musulmans. En fait, selon lui, il avait préconisé une restructuration de la Sécurité d'Etat et avait préparé un projet de « prise de conscience du problème des droits de l'homme » et un programme d'enseignement pour policiers. On l'a alors muté à la section « lutte contre l'analphabétisme » chez les conscrits.

¹⁹ Voir *al-Misrî al-Yawm* du 19/08/08.

²⁰ Publié par le quotidien *al-Shurûq* le vendredi 8 avril 2011.

Malgré cela, quand il a fallu récompenser quelqu'un pour ses efforts de lutte contre l'analphabétisme, on a récompensé... un officier de la Sécurité d'Etat. Cela l'a tellement énervé qu'il a démissionné. Il raconte qu'Abû Bâsha, ancien ministre de l'Intérieur et l'une des figures de proue de la Sécurité d'Etat lui a dit : « *Penser du bien des gens et être satisfait de ce que l'on a* (« *qanâ'a* ») *sont des qualités chez les êtres humains et des péchés graves* (« *razîla* ») *chez l'officier de la Sécurité d'Etat* ». Il estime que ce constat était le principe qui guidait l'action de l'organisme. Il précise : là, toute personne est coupable jusqu'à ce qu'il soit prouvé qu'elle est innocente, et fonder son jugement sur les informations que l'on collecte est une erreur sérieuse. Il fallait toujours élargir le « cercle des suspects ». Il fallait, quand il y avait un crime dans un quartier, boucler et arrêter la moitié de ceux qui habitaient ledit quartier. Puis on les cognait jusqu'à ce que le coupable apparaisse.

Au cours de cet entretien, Hammûda définit la mission de la Sécurité d'Etat : c'est un organisme de renseignement, composé de plusieurs secteurs, ayant chacune une tâche, une mission : l'analyse, la prévision, la gestion des crises, le contre-terrorisme, par exemple. Il y avait aussi des secteurs pour chaque type de citoyens, chaque type d'activités, chaque type d'institutions. Cet organisme collectait les données et les présentait aux décideurs et aux organismes chargés des enquêtes. Oui, bien sûr, l'organisme écoutait toutes les communications téléphoniques.

Hammûda, par contre, affirme qu'il n'est pas exact de dire que les officiers de la

Sécurité étaient les pires (« *aswa'* »). Au contraire, c'étaient les meilleurs (« *anzaf* », littéralement les plus « propres »), tant par les origines sociales, la formation que le niveau d'entraînement. Avant l'admission au sein de l'organisme, il y avait un « *kashf hay'a* », une sorte d'examen des origines sociales et du capital culturel, permettant d'éliminer ceux dont les origines étaient modestes. Bien sûr, les rapports secrets d'évaluation jouaient un rôle crucial dans le recrutement. Il était souhaité que l'officier pressenti pour rejoindre cet organisme ait servi dans le département de la Sécurité « générale », c'est-à-dire la criminelle, pour qu'il ait acquis un savoir-faire dans le tabassage, voire la torture. Qu'il ait une maîtrise parfaite des techniques de l'interrogatoire. Qu'il ait des sources, des contacts et connaisse bien « les rues ». On faisait aussi des tests de QI, et bien sûr, « le piston » jouait son rôle. Oui, ceux qui venaient de la criminelle avaient une sorte de priorité. Malheureusement, ce parcours les avait endurcis et ils ne savaient pas faire la différence entre un délinquant, un criminel, bref entre les « clients » de la criminelle et les « clients » de la Sécurité d'Etat. On pouvait cogner les premiers, mais il fallait voir qu'avec les seconds la joute intellectuelle pouvait être plus importante. Il fallait connaître les doctrines politiques et leurs subtilités. Il indique qu'être officier de la Sécurité d'Etat n'était pas aussi « lucratif » ou « bien payé » que cela, sauf pour les échelons supérieurs. Mais c'était prestigieux, cela offrait une immunité, et quelques satisfactions, du genre voir les ministres trembler de peur quand ils vous recevaient. L'officier avait un grand pouvoir en matière de nomination, qu'il

s'agisse d'un *umda* (maire de village) ou d'un ministre.

Hammûda déplore que le tabassage soit entré dans les mœurs de toute la police, il dit aussi que la population avait intériorisé que c'était « un *fact of life* », avant que l'affaire 'Imâd al-Kabir (celle d'un citoyen rossé sans raison) et quelques vidéos filmant les excès aient fait tomber le mur de la peur. Mais on est passé d'un extrême à l'autre : le citoyen pouvait « oser » et il osait tout dans ses interactions avec les policiers, sauf avec la Sécurité d'Etat. Mais il est vrai que le cas de la Sécurité d'Etat était différent, puisque cet organisme n'était sujet d'aucun contrôle et que Gamal Moubarak le supervisait. A son retour au Caire pour se lancer dans la vie politique et pour seconder son père, Gamal avait en effet, selon Hammûda, pris qui en mains la gestion du dossier sécuritaire. Le ministre al-'Adlî, en poste depuis 1997, était appelé, dans les cercles policiers, CEO du projet de transmission héréditaire. Le chef de la Sécurité d'Etat n'était que son « secrétaire personnel ».

Hammûda propose toutes sortes de réformes : nom du policier inscrit sur son uniforme, pour faciliter les plaintes, développement de l'élément féminin, pour gérer la population féminine, développement des contrôles judiciaires, parlementaires et populaires... Le contrôle parlementaire n'existait qu'en théorie, puisque la commission « Sécurité » de l'Assemblée du Peuple été peuplée de généraux de la Sécurité d'Etat qui veillaient au grain.

Le « grand déballage » qui a suivi la chute du régime a également permis d'évoquer la question de la violence exercée contre les manifestants civils par

des groupes affiliés au ministère de l'Intérieur, dont les membres ne portent pas l'uniforme, n'émargent pas à l'organigramme du ministère et ne sont donc pas identifiables.

La version internationale d'*al-Ahrâm* a reproduit le 12 avril un important article publié quelques jours plus tôt dans l'hebdomadaire *al-Usbû'*. Le titre parle de « la privatisation de la sécurité » (la formule est inappropriée) menée par le ministre al-'Adlî. Le régime, affirme l'auteur, a investi des millions de dollars pour la formation de cadres chargés de la répression. En 2002, le processus de restructuration du Parti national démocratique (PND) commence. Ou, dit autrement, le plan « ascension de Gamal ». Ledit Gamal et ses amis vont à Londres étudier l'expérience du Labour. Bien sûr, les idées politiques et économiques du Labour ne les intéressent pas du tout. Ce qui les intéresse par contre, ce sont les techniques de communication et de propagande, comment on accable et disqualifie les adversaires, etc. Ils rentrent de Londres et prennent connaissance d'un « plan sécuritaire », élaboré par al-'Adlî, qui va très bien dans le sens de leurs idées. Il s'avère aussi qu'al-'Adlî savait plus ou moins ce qui s'était dit à Londres (n-d-a : cela étonne le journaliste mais on sait qu'al-'Adlî était proche de Gamal). En gros, ce projet se propose de « privatiser » une partie des activités sécuritaires et de constituer des « troupes irrégulières » (ayant des liens organisationnels avec le ministère de l'Intérieur, commandées par des officiers de police, mais qui ne font pas formellement partie des effectifs). Un peu sur le mode des relations qu'entretiennent FBI et Pentagone avec des entreprises privées de sécurité, auxquels on confie

informellement des tâches de formation, de protection, mais aussi certains sales boulots. Al-'Adlî, grand expert de la sécurité, a *très tôt* vu venir les revendications relatives à la question des droits de l'homme (n-d-a : et les ressources que procureraient aux opposants les nouveaux médias et autres moyens de communications, telles que les nouvelles chaînes télévisées, les caméras sur téléphone mobile, l'internet). Il a aussi vu que les Etats-Unis prenaient conscience du coût politique de la répression dans les pays arabes et seraient moins indulgents. Il a donc préparé un plan, permettant de limiter l'implication des forces de police dans des opérations de répression et de violation des droits de l'opposition²¹. Al-'Adlî en a présenté les grandes lignes au cours d'une réunion restreinte avec ses principaux collaborateurs et des « dirigeants influents » du PND. Pour lui, les bénéfices de la constitution de troupes sécuritaires irrégulières étaient les suivants : atténuer les pressions politiques et médiatiques contre l'appareil d'Etat quand il entreprendrait de réprimer des manifestations. Cela permettrait de présenter l'affaire comme des accrochages violents entre partisans et adversaires du PND. Cela serait particulièrement utile lors des élections. Il a parlé des « leçons de l'expérience algérienne ». Son exposé a fortement séduit. Les dirigeants du PND lui ont fait, au sens propre et figuré du terme, un chèque en blanc. Al-'Adlî a confié à certains de ses aides la tâche de préparer un « plan complet » et d'étudier

²¹ Les témoignages des islamistes radicaux libérés après la chute du régime montrent que c'est autour de ce moment que leurs conditions de détention s'améliorent considérablement.

« les registres » des sociétés privées de sécurité, qui formeront et entraîneront ces troupes « spéciales ». Les aides ont donc étudié les performances des sociétés en question et lui ont proposé de choisir entre huit sociétés : Vinell Corporation, Sandline Corporation, Blackwater, International Armor Corporation, etc. Il retiendra Blackwater (qui deviendra ultérieurement Xe Services). Al-'Adlî signera un accord secret avec la firme (avec Gary Jackson pour être plus précis), pour former des cadres spécialisés dans les activités « antiterroristes », lesquels cadres deviendront les patrons de véritables escadrons de la mort. L'article donne des indications détaillées sur la formation et se demande si ces escadrons n'ont pas organisé certains attentats mystérieux en Egypte, pour les imputer aux islamistes... on va même jusqu'à les accuser d'avoir joué un rôle dans les incendies de train... Certes, on ne prête qu'aux riches, mais cela semble néanmoins peu plausible...

b) le rôle de la Sécurité d'Etat dans les conflits sociaux

Ce rôle est plus subtil que celui de la pure et simple répression. Celle-ci, bien sûr, ne disparaissait pas, mais la Sécurité palliait souvent les déficiences des bureaucraties étatiques, jouant un rôle d'intermédiaire et de médiateur.

Un article publié le 19/02/09 par le quotidien de l'opposition de gauche *al-Badîl* affirmait que la Sécurité d'Etat jouait fréquemment le rôle de médiateur dans les conflits sociaux. Lors de la grève des pharmaciens, quelques mois auparavant, elle était intervenue pour calmer le jeu et pour proposer sa médiation entre le

syndicat et le ministère des Finances. Ses représentants avaient organisé et dirigé les négociations entre les syndicalistes et les délégués des ministères de la Santé et des Finances. Lors de ces réunions, les syndicalistes avaient pu exposer leurs plans de grèves, c'est-à-dire leur intention d'orchestrer la fermeture des pharmacies de 10 à 18 heures, et la Sécurité d'Etat avait donné son accord ! Le membre du conseil d'administration du syndicat, 'Abd Allâh Zayn al-'Abidîn, avait affirmé que le contact était maintenu. « *Dès avant la crise, nous sommes en dialogue avec eux, nous leur disons ce que nous allons faire, eux essaient de calmer le jeu et proposent leur médiation pour faire changer d'avis le ministère des Finances. Ils font preuve de compréhension à notre égard* ».

Le même article révèle que le conseil d'administration des chemins de fer et les comités des syndicats ont officiellement remercié la Sécurité d'Etat pour son rôle dans la satisfaction des revendications des syndicats et la fin du conflit qui opposait la direction et les salariés. Des banderoles faisant état de la « gratitude » des ouvriers avaient même été spontanément suspendues sur les lieux du travail. La Sécurité d'Etat avait organisé une réunion où ses représentants avaient rencontré sept ouvriers, plus deux ingénieurs représentant la compagnie. Et le « *understanding* » qui avait mis un terme à cette grève avait été rédigé à ce moment... 'Isâm 'Abd al Fattâh, président de la ligue des conducteurs de chemin de fer, affirmait au journal que ce n'était pas la première fois que la Sécurité d'Etat assumait un rôle pareil. Il ajoutait : « *quand nous organisons un sit-in ou une grève, nous écrivons un mémo pour l'administration des questions du personnel à la*

Compagnie, à la centrale syndicale, et à la présidence (de la compagnie, comme le prouve la suite du texte). *La Sécurité d'Etat se pointe, calme le jeu, négocie avec nous, discute avec la direction pour trouver une solution* ». « *Ils tentent de trouver une solution de compromis, et nous disent que la grève est contraire à l'intérêt du pays* ». Dans ce conflit, ils avaient même aidé les passagers à trouver des moyens de transport alternatifs ! Bien sûr, ils peuvent avoir recours à la manière forte, ou à la menace. Lors de la dernière grève, ils ont ainsi trouvé d'autres chauffeurs de chemin de fer pour « casser partiellement la grève ». Et bien sûr, leur présence pendant une négociation est en soi une menace implicite.

c) problèmes structurels et dérives

Il faut souligner que la plupart des officiers de police en exercice n'ont connu, lors de leur carrière, que l'état d'urgence. S'imaginer qu'ils vont s'adapter à un « Etat de droit » est de ce fait irréaliste²².

Quelques articles de presse, publiés avant la chute de Moubarak, évoquaient déjà la corruption de la police et de certains organismes de contrôle. Khâlid al-Sirjânî a ainsi publié dans *al-Dustûr* en novembre 2008, et plus tard sur le net, un article sur ce qu'il a appelé la « privatisation des centres de police ». Il y décrit les rackets observés dans des centres de police de la capitale, où des citoyens

²² C'est notamment l'argumentation de Karîma Kamâl dans *al-Badîl* du 29/05/08.

ordinaires sont arrêtés sans raison²³ et leur libération marchandée auprès de leur famille. Ce procédé, décrit comme étant une pratique quotidienne dont les victimes se chiffrent par milliers, est un véritable effet pervers de l'Etat d'urgence.

Un autre journaliste, Jamâl al-Shinnâwî, a publié au moins deux articles sur la corruption des « organismes de contrôle », question qui dépasse les seuls organismes dépendant du ministère de l'Intérieur.

Dans un article publié dans *al-Dustûr* le 14 septembre 2010, il posait la question : combien de cadres des organismes de contrôle (de sécurité) ont bénéficié de dons par l'Etat de terres, à des prix symboliques et avec des taux d'intérêt bas, qu'ils ont revendues (très vite) pour devenir millionnaires. Il faut, selon lui, savoir comment ces organismes travaillent. Chaque ministère est surveillé par une équipe des organismes de contrôle : pas par un officier, par une équipe. Qui surveille tous les actes du ministre. Si ces équipes travaillaient correctement, le nombre de ministres traduits en justice serait très supérieur à ce qu'il est. Il y a quelques années, être dans l'équipe qui surveillait le ministère de l'Habitat était une véritable aubaine pour les cadres de ces organismes.

²³ Il décrit ainsi le processus, qu'il a lui-même failli subir : on est accosté. On vous demande vos papiers d'identité. Si vous ne les avez pas, cela facilite l'existence de l'indicateur, membre des forces de police, et il vous arrête. Si vous êtes en possession d'une substance illégale, il vous arrête. Si vous êtes en règle, il vous dit que vous avez été l'objet d'un verdict par contumace vous condamnant à une peine de prison pour un délit et qu'il doit vous prendre à la police. Vous optez à ce moment pour le versement d'un bakchich, ou alors vous le suivez, étant certain qu'il s'agit d'un malentendu. Et on vous y garde jusqu'à ce que votre famille vienne marchander votre libération...

Si le ministre de l'époque (il le nomme) était aussi puissant, ce n'était pas parce qu'il était proche de la Présidence, mais parce qu'il était capable de corrompre les professionnels des organismes de contrôle. Un haut responsable dans un organisme a surveillé pendant treize ans le ministère de l'Habitat. Il n'a jamais rien signalé, rien vu, rien écrit. Il était proche du ministre et de son directeur de cabinet, qu'il visitait quotidiennement, avec des demandes d'attribution de terres, pour les « grands noms » de son organisme. Les dons variaient avec l'importance de la fonction : ceux qui comptaient vraiment recevaient des terres situées sur la carte se trouvant dans le tiroir droit du bureau du ministre. En théorie, la demande présentée au ministre précise que l'octroi de la terre va lui permettre de construire son propre logement, mais ce n'est bien sûr pas vrai. Elle est vite revendue aux spéculateurs. Plusieurs hauts responsables de ces organismes ont reçu *plusieurs* terres ; dont au moins une sur le littoral nord. Un haut responsable s'est tellement enrichi qu'il laissait son salaire à ses gardes et chauffeurs. Des journalistes ont été achetés ainsi.

Le journaliste proche de l'ancien régime Khayrî Ramadân évoquait en 2007 « le problème » de l'« *amîn shurta* » (sous-officier de police, une sorte de caporal ou de sergent)²⁴. Ce dernier occupe au sein du dispositif sécuritaire une place semblable à celle de l'ouvrier d'entretien dans les entreprises dont le cas est mentionné par Crozier et Friedberg. Pas assez élevée dans la hiérarchie, mais pièce maîtresse, au rôle crucial, et donc capable de tout bloquer.

²⁴ Publié dans *al-Misrî al-Yawm* du 06/02/07.

Selon Ramadân, il y a lieu de penser que le ressentiment anime beaucoup d'entre eux (à deux années scolaires près, ils eussent pu avoir le même diplôme que les officiers de police. Cette différence minime les condamne à vie à des postes subalternes). Ramadân affirmait que la plupart des « transgressions » ou des atteintes aux droits de l'homme étaient de leur fait. Et, en même temps, ils étaient tellement importants que le ministère était enclin à fermer les yeux. Importants car ce sont eux qui conduisent les interrogatoires, qui mènent les enquêtes de voisinage, qui transmettent les conclusions à l'officier responsable. Il leur arrive souvent de travailler quatorze heures par jour, voire de passer des journées entières sans dormir, pour un salaire qui n'est pas bon... De surcroît, leur importance s'est accrue avec la raréfaction des *mukhbirîn* (des indicateurs professionnels) et malgré cela leur nombre à eux diminue²⁵.

La violence policière était également évoquée. Dans un autre article²⁶, Khayrî Ramadân soulignait que la violence n'est pas méthodique ou systématique et qu'elle a surtout lieu dans les quartiers pauvres. Les coupables sont toujours de jeunes officiers grisés par leur petit pouvoir ou les *amîn shurta* qui appartiennent eux aussi aux couches défavorisées, tout comme leurs victimes. Il y a un problème de

formation des policiers, et surtout ceux-ci sont pressés par le temps : dans leur esprit, cogner permet de boucler plus vite l'enquête.

Il existerait²⁷, pour les généraux de police, une prime dite « prime de fidélité », de l'ordre de 2 000 livres (250 à 280 euros) par mois. Un grand nombre de généraux de police à des postes cruciaux touchent 10 000 livres. Plus généralement, les officiers de police touchent beaucoup plus, à études ou à échelons égaux, que les autres fonctionnaires.

Il convient en conclusion de signaler un important article évoquant l'admission à l'Académie de police et posant la question des origines sociales du corps des officiers de police²⁸. Plusieurs couches de la population se voient interdire l'accès à l'Académie. Outre la teneur de l'article, signalons que les exigences en matière de condition physique et d'état de santé jouent probablement contre les candidats issus des couches les plus défavorisées. Cela vaut aussi, bien sûr, pour l'Académie militaire. Selon le journal, il y aurait ainsi quatre conditions « usuelles » non formulées. Deux sont « sociales » et deux sont politiques. En ce qui concerne les conditions « sociales », on écarte ceux qui sont considérés comme venant de milieux non « appropriés » et ceux qui auraient des fidélités externes. Pour la politique, on écarte ceux qui auraient des parents ou des cousins affiliés aux Frères ou aux groupes islamistes, comme ceux ayant suivi des cursus religieux (le bac azhari), sans

²⁵ Il est permis, par *analogie*, de se demander si les sous-officiers, dans l'armée, sont dans la même situation. Les quelques sous-officiers avec lesquels j'ai pu discuter, dans des taxis (il est inutile de souligner les problèmes méthodologiques que cela pose), disaient qu'ils étaient très bien payés, qu'ils se savaient chanceux, mieux lotis que leurs parents, mais qu'ils en « bavaient » et le payaient cher en travail à abattre et en humiliations.

²⁶ Publié dans *al-Misrî al-Yawm* du 15/04/07.

²⁷ Selon *al-Badîl* du 10/05/08.

²⁸ Publié par *Sawt al-Umma* le 08/08/09.

mentionner les « traîtres » potentiels. L'Académie de police a 92 ans, mais jamais aucun azhari n'y a été admis comme cadet. Les coptes sont la victime d'un quota non dit : on n'admet pas plus de 2 % de coptes par promotion. Cela ne traduit pas un esprit communautariste musulman, mais, au contraire, un refus de toute allégeance religieuse (ayant des implications politiques). Le journaliste note aussi que les coptes n'auraient pas accès aux fonctions sécuritaires sensibles. Sont aussi exclus les candidats dont les parents exercent des professions « marginalisées », ce qui veut dire surtout non identifiables par l'Etat et/ou sans lieu de travail clairement identifiable. Interviewé par le journal, le général Fu'âd 'Allâm, un des prestigieux « anciens » de la Sécurité d'Etat, a défendu cet état des choses en rappelant qu'un ministre dont le père était fossoyeur avait été le plus grand voleur de l'histoire des ministères (si j'ai correctement identifié correctement sa cible, je crois qu'il se trompe). Un autre article du même journal énumère quelques familles comptant des dynasties de policiers : la famille Saqr a 27 officiers de police au ministère de l'Intérieur ; la famille al-Dab' 38 officiers au ministère de l'Intérieur, dont quinze généraux ; il y a un village dans le gouvernorat d'Assiout, Tawâbiyya, qui a fourni 45 officiers de police, alors qu'il ne compte que 40 000 habitants. Dans le markaz de Dayrûth, les familles Kîlânî, Qurashî, 'Abd al-Jawwâd et al-Jâhir fournissent beaucoup d'officiers ; 25 au total. Dans la région de Qînâ, la famille Abû Sihlî, qui a 23 officiers de police parmi ses fils, ainsi que la famille Dunqul, comptent beaucoup d'officiers. Dans le delta, il faut compter avec la famille Tanîhî, de Damanhûr, qui

compte 14 officiers dans ses rangs, dont certains à la Sécurité d'Etat. Pour cette rentrée, il y a 13 000 candidats à l'admission, pour 2 000 places. On se propose d'équiper chaque cadet avec un ordinateur portable, et les montants de la scolarité sont passés de 9 000 à 11 000 livres. Un autre article du même journal explique que la formation d'un officier de police coûte 100 000 livres à l'Etat. Qui ne sont compensés ni par les frais de scolarité annuels, ni par les frais de dossier des candidats rejetés. Si un officier souhaite démissionner, il doit rembourser cette somme. Il est intéressant de comparer ces montants avec les salaires (sans les primes) des diplômés : les lieutenants et sous-lieutenants ont un salaire de 500 LE, les capitaines un salaire de 600 LE – et on peut rester capitaine sept ans. La promotion suivante est lente. Le commandant est payé 700 LE – et on reste neuf ans à ce grade (contre cinq il y a quelques années), et enfin le lieutenant-colonel n'est pas payé plus de 1 100 LE. Des stages à l'étranger sont par contre fréquents. Notons que certains officiers, à certains postes, sont payés plus de 150 000 LE... Et qu'au cours des deux dernières années, plus de 2 000 officiers ont démissionné.

Considérations générales

Il convient de rappeler quelques faits lourds. Il faut cesser de voir dans la centralité et dans la croissance des divers services de sécurité égyptiens un caprice des princes successifs²⁹. Toute

²⁹ Caprices... précisons : selon l'ancien ministre, 'Abd al Mun'im Imâra, qui l'a connu et qui est

personne ayant sérieusement étudié *le moment* où ces services se développent, c'est-à-dire entre 1945 et 1960, voit l'ampleur des défis objectifs auxquels ont été confrontés les systèmes politiques successifs. Rappelons simplement le fait que plusieurs formations politiques étaient, au lendemain de la seconde guerre mondiale, lourdement armées et n'hésitaient pas à avoir recours à la violence, ou que l'assassinat politique était une pratique répandue. Rappelons aussi *la donne actuelle*. Considérons la situation aux frontières de l'Égypte et l'environnement régional du pays, mais aussi la diffusion d'idéologies prônant la violence, ou encore le délitement du lien national. En d'autres termes, *la croissance et la centralité des instances sécuritaires ont été une réponse à une situation objective* exceptionnellement grave. Rappeler cela n'est pas nier que cette situation n'est pas saine, ou que cet état de fait a été sans effets pervers nocifs. Et ce n'est pas non plus oublier que les institutions peuvent imposer le langage et les besoins qui les légitiment et les perpétuent. Il est intéressant de noter que le langage politique, tant officiel qu'oppositionnel, a adopté la terminologie de la sécurité. Pour dire d'un enjeu qu'il est crucial, on soulignera qu'il est une question de sécurité nationale. L'avenir de l'enseignement est une question de sécurité nationale, la privatisation du secteur public est envisagée comme renforçant ou

interviewé par *al-Sharq al-Awsat* le 16 mars 2011, Moubarak était trop obsédé par sa propre sécurité, au détriment de la sécurité nationale et de celle des citoyens. Sa sécurité l'inquiétait beaucoup, était trop souvent au centre de ses préoccupations. Il préparait lui-même son ordre du jour, son agenda, ses mouvements. Il a échappé de justesse à plusieurs attentats et cela l'avait marqué.

affaiblissant la sécurité nationale, sans bien sûr mentionner les questions communautaires, ou encore la situation dans le Sinaï. La pérenne « domination épistémique » des organismes sécuritaires, qui leur permet de fournir le savoir, les grilles de lecture, les connaissances factuelles et les éléments de langage structurant les débats au sommet de l'État et les processus de prise de décision, est réelle. Elle n'a probablement jamais été battue en brèche, sauf peut-être sur quelques dossiers relatifs à la gestion de l'économie et à son ouverture au marché mondial. Cette domination a probablement des avantages et des inconvénients³⁰.

Rappeler le caractère « objectif » de cette situation n'est pas nier que la prééminence des services de sécurité a créé des cercles vicieux. Le fait que les instances sécuritaires pallient les déficiences des autres institutions étatiques peut contribuer à perpétuer ces déficiences. Les institutions performantes accomplissant leur mission peuvent plus facilement obtenir des crédits que les autres, supposées inefficaces. Différents fonctionnaires et autres officiels avaient tendance à se « couvrir » en

³⁰ Il est impossible de reconstituer avec certitude les éventuels débats au sein des institutions élaborant les politiques intérieure et extérieure égyptiennes, ou les *weltanschauung* des acteurs, que ce soit avant ou après la chute de Moubarak. La remarque que je vais faire est donc peut-être hors de propos. Les décideurs égyptiens semblent être prudents, dans le bon sens du terme. Ils semblent raisonner en termes d'équilibres à maintenir plutôt que d'évolutions à mettre en place. Dans certains cas, ceci est un plus, dans d'autres, un moins. Ils sont conscients de la fragilité des instruments qui sont entre leurs mains et du caractère très menaçant de la donne régionale. Ils ont tendance, en politique extérieure, à privilégier les analyses en termes de jeu à somme nulle, et de rapports de force.

demandant l'avis de la sécurité, même quand ce dernier n'était pas requis par la loi. L'importance des services était également auto-entretenu par la perception qu'avaient les autres acteurs de cette importance. Les acteurs civils cherchent souvent la protection et l'appui de ces services, et, ce faisant, contribuent à perpétuer leur domination.

Dans une première mouture de ce texte, j'avais écrit, avant la chute de Moubarak, qu'il était très délicat de proposer des réformes d'organisations quand leur organigramme, leurs modes d'agir formels et informels, les réseaux, les structures des interactions en leur sein et avec l'environnement sont mal connus³¹. Il convient aussi de multiplier les conseils de prudence : ces institutions ont toujours été beaucoup trop centrales dans la construction et la sauvegarde de l'Etat Nation et du lien national, dans le maintien de la paix civile, dans l'organisation des rapports et interactions entre centre et périphérie, pour que l'on prenne des risques inconsidérés en les affaiblissant au prétexte de les réformer. J'irais jusqu'à dire que mener à bien une éventuelle transition démocratique pourrait nécessiter le renforcement de ces institutions et non leur démantèlement. Pour ne donner que deux exemples : d'une part, les élections en Egypte sont toujours le théâtre de violences produites par *tous* les acteurs. Organiser des élections libres implique une police neutre et... puissante. D'autre part, il est permis de penser que plusieurs

formations politiques ne sont pas légalistes. Enfin, il semble illusoire de penser que des décrets peuvent modifier une donne profondément ancrée dans la vie politique et sociale égyptienne. Aujourd'hui encore, je pense que le diagnostic est valide et confirmé par les développements consécutifs à la chute de Moubarak, notamment le développement de l'insécurité et la prolifération de groupes salafistes s'en prenant aux non-musulmans ou aux musulmans dont ils réprovent les pratiques (culte des saints, consommation d'alcool). Mais, bien sûr, la donne n'est plus la même : les forces du ministère de l'Intérieur se sont effondrées : plus de 3 000 voitures et camions (blindés ou non) ont été détruits lors des affrontements, 99 centres de police ont été incendiés et détruits par la population, des archives ont disparu, etc. Le personnel de la police est stigmatisé dans les récits dominants et il fait, au minimum, la grève du zèle.

Il convient de relever également que la réforme de la police et de la Sécurité fait désormais partie du débat public en Egypte. Plusieurs quotidiens évoquent régulièrement la question. Nombreuses sont les propositions avancées. Par exemple :

Selon *al-Quds al-'Arabî* du 21 avril 2011, le politiste Wahîd 'Abd al-Mijîd a proposé, au cours d'un colloque, une réforme radicale du contrôle de l'action de la police et a mentionné les expériences polonaises et philippines, avec une préférence pour le premier modèle. En gros, une administration civile, dépendant d'un organisme (commissariat) national de défense des droits de l'homme, contrôlerait les activités de la police. Le commissaire

³¹ Ou quand les restructurations de ces institutions ne sont pas connues du grand public. L'on risque fort de préconiser des mesures déjà actées il y a une dizaine d'années...

serait nommé par le Parlement. Le commissariat aurait le droit d'entamer des actions en justice, sans demander d'autorisation. Au cours du même colloque, un général de police aurait proposé la création d'une police de proximité.

Quelques hypothèses de travail et des remarques peuvent être formulées.

Paradoxalement, le fait même que la magistrature suprême soit assumée par un militaire facilite et consolide la prééminence du pouvoir civil sur l'armée et sur les organismes sécuritaires. C'était, en quelque sorte, une des transactions collusives entre le régime et l'armée. Les rapports entre eux sont difficiles à définir en quelques lignes, mais l'approximation et les exemples suivants sont utiles. L'armée acceptait un rôle subordonné et ne se mêlait pas de la conduite des affaires et de la définition des politiques, tant que le détenteur du pouvoir était un militaire et que certaines limites n'étaient pas franchies. Par exemple, il est certain que Sadate ne consulta pas la hiérarchie militaire avant de nommer son successeur. La question est plus complexe si un civil devient chef de l'Etat.

Deux considérations jouent en sens contraire l'une de l'autre. D'une part, une réforme, pour réussir, doit être actée et conduite par un (ou des) acteur(s) dont la légitimité et le savoir sont incontestables et incontestés par les membres des organisations et organismes à réformer³². En d'autres

³² Un ami et collègue me fait remarquer que dans des pays européens (Portugal et Espagne), la réforme des appareils sécuritaires a été conduite par des civils et qu'elle a été un succès. Je maintiens

termes, par un (des) grand (ex) professionnel(s) de la sécurité. Va dans le même sens la nécessité d'éviter de donner l'impression que réforme équivaut à mise en accusation systématique du personnel et des cadres (j'avais écrit ces lignes avant la chute du régime Moubarak, mais il est évident qu'elles sont encore plus actuelles). **D'autre part, l'enjeu est tellement crucial qu'il est légitime de penser qu'un débat sociétal doit contribuer à définir les modalités et les enjeux de ces réformes.** En ce qui concerne ce dilemme, l'auteur de ce texte, au risque de passer pour antidémocrate, estimait, avant la chute du régime, qu'il fallait privilégier le premier facteur³³. Ce

mon idée, qui est d'ailleurs proche de celle que développe Haroun Jamous dans son ouvrage classique sur la réforme des CHUs en France. Dans ce cadre, je ne peux qu'esquisser quelques grandes lignes de mon argumentation. Une personne issue de la corporation aura plus de légitimité aux yeux de cette dernière qu'une personnalité de l'extérieur. C'est encore plus vrai quand cette corporation est à la fois opaque (elle l'est encore plus que l'armée), blessée (on sait que les officiers de police sont stigmatisés et haïs en Egypte depuis longtemps) et qu'elle a longtemps agi dans un cadre institutionnel corrompu et corrupteur. Un homme de l'intérieur a plus de chance d'avoir l'autorité morale requise pour conduire les réformes ainsi que le savoir-faire pratique permettant d'identifier les problèmes concrets et les solutions, et de séparer le bon grain de l'ivraie. J'ajouterai une autre considération ; malgré les problèmes que cela pose, j'estime préférable que cette réforme soit entamée avant l'organisation d'élections législatives. Affirmer cela n'est pas exclure les juristes et les ONGs des délibérations, ou de refuser de les consulter.

³³ Certains acteurs, à commencer par le président Moubarak, avaient tendance à privilégier les effets de surprise et les « faits accomplis » quand il s'agissait de mettre en place des réformes. En d'autres termes, à les préparer en petit comité et à passer en force. Il y a souvent concertation, consultation, mais en évitant le débat public. La démarche, dont il est inutile d'énumérer les très évidents inconvénients, a quelques vertus : empêcher ceux qui pourraient bloquer la réforme de

qui ne revenait pas à préconiser le rejet de l'inclusion de tout acteur académique ou de la haute fonction publique dans d'éventuels ateliers de réflexion et autres cellules de travail.

Cette question est liée à celle du contrôle des dépenses de ces institutions par les assemblées législatives, par des organismes spécialisés ou par le ministère des Finances. Indépendamment de ce qui est souhaitable et de ce qui ne l'est pas, il est clair qu'il était, sous l'ancien régime, impossible de soumettre ces institutions au contrôle du législatif ou du ministère des Finances (d'autant plus qu'elles s'auto-financent partiellement). Diverses solutions ont été proposées. On peut se demander si l'on ne peut pas confier cette tâche à des commissions constituées d'« anciens » issus de ces services, Procéder ainsi permettrait d'institutionnaliser progressivement des pratiques d'évaluation.

La rationalisation et l'optimisation des dépenses et des efforts posent quelques problèmes complexes. Il y a en effet contradiction entre l'impératif de la « division du travail » et ceux de la lutte contre les monopoles et de la diversification des sources d'information. Diviser le travail, c'est veiller à ce que chaque mission ne soit pas accomplie par plusieurs acteurs faisant la même chose, pratiquant la rétention de l'information et ne coopérant pas entre eux. La lutte contre les monopoles, les impératifs de sécurité et la diversification des sources d'information jouent en sens contraire. Je ne connais pas assez bien le problème pour fournir des

recommandations détaillées. Je le connais assez pour mettre en garde contre le besoin de « diviser efficacement le travail », qui revient « à mettre tous ses œufs dans le même panier ». On a vu, par exemple aux Etats-Unis lors de la réforme des services consécutive au 11 septembre, que cela ne marche pas. L'idée que deux services fassent la même chose, qui est contre le principe de la division du travail, est d'une certaine manière sage, puisqu'il prévient la création de monopoles sur tel ou tel dossier.

Par contre, la question de la primauté du droit est cruciale, au moins en ce qui concerne le rapport de la police à la population et aux forces politiques. Je ne sais pas si le tableau de la « privatisation des centres de police » dépeint plus haut par al-Sirjânî décrit une situation exceptionnelle ou au contraire « normale ». Reste qu'elle est *possible*. Il faut, dans le même ordre d'idées, mesurer l'importance du fait que la plupart des officiers n'ont connu qu'un pays gouverné par l'état d'urgence, qui dure depuis plus de trente ans. Ou réaliser que la nature des nouveaux défis sécuritaires est telle qu'elle pose de sérieux problèmes juridiques, même dans les démocraties avancées.

Je n'ai aucun intérêt à défendre les anciens responsables du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité d'Etat et je trouve ignominieuse, criminelle et stupide leur décision de faire tirer sur la foule en janvier / février dernier. Mais la froideur de l'analyse est requise, pour faire la part des responsabilités individuelles et celle « des effets (viciés) de système (vicié) ». Le comportement des services du ministère de l'Intérieur ces dernières années rend inaudible les rappels de la prudence qui fut

se mobiliser à temps, et éviter d'alerter les idéologues et autres démagogues.

longtemps celle de la Sécurité d'Etat, des efforts faits pour améliorer le cursus de l'Académie de police, qui accordait beaucoup d'importance aux disciplines juridiques, et où l'enseignement des droits de l'homme et des exigences de leur sauvegarde avait été introduit (certes à doses homéopathiques) et du fait que les troisièmes cycles des diverses facultés de droit accueillaienent beaucoup d'officiers. Ou encore du fait que l'ancien ministre de l'Intérieur al-'Adlî accordait une attention certaine à la répression des pires excès, même si ceux-ci étaient trop facilement décrétés « exceptionnels », émanant de brebis galeuses, argument spécieux qui évitait de poser la question du caractère corrupteur d'une situation où la violence étatique n'est plus régie par le droit et cesse d'être légitime.

La pérennité de l'état d'urgence a engendré une situation malsaine et dangereuse. Il semble, dans cette optique, nécessaire de l'abroger. Il est urgent de rétablir le règne de la loi, de rediffuser la nécessité d'un agir conforme à cette dernière, quitte à accepter, dans un premier temps, la promulgation de textes législatifs très répressifs. Il faut aussi, si c'est possible, veiller à ce que seuls certains organismes aient le droit d'ordonner et/ou de procéder à des arrestations sans mandat, ou au moins combattre très sévèrement les formes de racket découlant de ce « droit à procéder à des arrestations ».

Moins urgent, mais néanmoins crucial, est le problème de la composition sociale de ces organismes. L'armée, la fonction publique et l'université ont été sous la Monarchie et sous Nasser des « ascenseurs sociaux » plus ou moins satisfaisants,

permettant aux personnes issues des milieux relativement modestes de progresser sur l'échelle sociale – et ont donc constitué une soupape de sûreté pour le régime, puisque l'avenir n'était pas forcément bouché pour les fils de nombreuses couches sociales. Ces ascenseurs ne fonctionnent plus. Il est devenu presque impossible pour un défavorisé ou pour un fils de la petite bourgeoisie d'être admis au sein de l'Académie militaire ou de celle de la police. Nasser, Sadate ou Moubarak, aujourd'hui, ne seraient probablement pas admis en leur sein. Les causes de cette évolution sont nombreuses. La principale semble être la faillite totale du système éducatif, qui ne transmet plus rien, sauf une logorrhée de conneries. Avoir de bonnes notes au baccalauréat ne prouve plus rien, sauf peut-être la capacité de mémorisation du lycéen. Les autorités semblaient partir du principe que les familles aisées (ou celles comptant en leur sein des officiers) sont mieux à même de transmettre un capital culturel, même minimal, à leurs fils. Elles semblaient aussi penser – et c'est beaucoup plus discutable – que les candidats issus des classes aisées seront beaucoup moins « corruptibles » que ceux qui, *a priori*, voient dans ces académies un instrument d'ascension sociale et l'accès à une carrière sûre. Quoi qu'il en soit, **il est important d'envisager au minimum une mini-politique de discrimination positive, permettant au moins à certains jeunes issus des classes défavorisées d'être admis dans ces institutions. L'expérience peut être progressive, réversible, prudente. Elle ne permettra pas, sur le court terme, de modifier pratiques et préjugés. Elle semble néanmoins nécessaire.**

Dans le même ordre d'idées, l'importance des sous-officiers dans l'armée et des *amîn shurta* dans la police ne saurait être sous-estimée. Il est probable qu'ils faisaient l'objet d'une attention particulière des autorités, au moins en ce qui concerne leurs aspirations matérielles. Mais il est permis de se demander s'il faut, d'une part, **revoir les processus de formation de ces catégories cruciales** et, d'autre part, **sensibiliser leurs supérieurs, et notamment les jeunes officiers, à l'importance et la pénibilité du travail qu'ils effectuent.** La question de la possibilité d'ouvrir à certains l'accès aux échelons supérieurs (leur permettre de devenir des officiers) pose quelques problèmes importants – leur formation leur permet-elle de maîtriser une technologie de plus en plus nécessaire ? – mais elle devrait être étudiée sans a priori.

Nous n'avons aucune indication sur la grille des salaires au sein des organismes de sécurité. Si sa structure ressemble à celles prévalant au sein d'autres instances de l'appareil d'Etat, il semble plausible de recommander l'augmentation de la part des salaires fixes et la diminution de celle des primes, comme la réduction des écarts de salaire à grade égal. Ceci devrait favoriser les discussions en interne, en minimisant l'emprise du haut. On sait que les officiers ayant certaines décorations ont une liberté de parole que n'ont pas leurs pairs (ils ne peuvent être traduits en jugement que devant une seule cour). On sait aussi que dans les discussions en interne, les moins gradés parlent en premier, pour que leur prise de parole ne soit pas, autant que faire se peut, affectée par les positions de leurs

supérieurs³⁴. En bref, il faut réfléchir aux manières de promouvoir les débats en interne.

Je souhaite brièvement soulever un dernier point. L'armée, les *mukhâbarât* et la défunte Sécurité d'Etat étaient et sont, d'assez loin, les institutions les moins corrompues d'Egypte. Il faut, malgré cela, résister à la tentation de leur confier, à elles ou aux cours d'exception qui en dépendent, la répression de la corruption. Leurs missions sont déjà trop nombreuses et la lutte contre la corruption exige une formation spécifique.

Conclusion

On aura compris que l'élaboration précise de propositions de réformes concrètes des institutions sécuritaires exige un accès à l'information que les chercheurs n'ont pas. Elle devrait par ailleurs mobiliser des savoirs pluriels, notamment ceux de la théorie des organisations, des politiques publiques, de l'évaluation de ces dernières, des théories des rapports entre pouvoir national et autorités locales, et plus généralement de la science politique, de l'anthropologie et des praticiens.

On pourra objecter à ce papier, mis en route avant la chute du régime, le fait qu'il avait évité de poser « la » question : comment desserrer l'emprise de ces institutions sur la société égyptienne et sur l'élaboration de la politique étrangère. Ce choix était délibéré. Je pensais et pense être conscient des dangers, locaux et internationaux, qui affaiblissent les

³⁴ Le remède n'est pas d'une efficacité absolue. En effet, on peut penser que les moins gradés savent ou croient savoir ce que leurs supérieurs pensent et adaptent en conséquence leur discours. Cela dit, il est nécessaire.

structures étatiques et mettent en danger la paix civile. Je n'avais pas et n'ai pas beaucoup d'affection pour les idéologies secrétées par la société égyptienne et je ne me suis jamais habitué à l'âpreté des rapports inter-classes dans ce pays. Je ne pensais pas qu'on puisse réformer un régime ou des institutions en les invitant à se suicider ou en donnant l'impression de le faire. Si ces considérations ne suffisent pas, j'avancerai l'argument suivant : desserrer l'emprise de ces institutions implique le développement d'autres

institutions capables d'accomplir les mêmes fonctions, la rationalisation de la performance de l'ensemble des appareils étatiques, la mise en place d'un système éducatif performant, un labeur patient pour changer les systèmes de représentation dominants, etc. En d'autres termes, ce n'est pas (seulement) en réformant ces appareils que l'on modifiera le rapport de forces entre eux et la société et les autres institutions étatiques : il faudra bien s'occuper également de ces dernières et il faudra beaucoup, beaucoup de souffle.